



Plan d'action 2009 - 2010 de FRATEL

La 7^{ème} réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 novembre 2009, a adopté son plan d'action pour 2010 suite à l'étude des propositions soumises par le Comité de coordination. Les éléments de ce plan d'action sont détaillés ci-après.

1. Rappel des objectifs et propositions d'actions à mettre en œuvre

1.1 Les objectifs

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2 Les propositions d'actions à mettre en œuvre

La 7^{ème} réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2009 – 2010 sont les suivantes :

- **la réunion annuelle 2010 ;**
- **le séminaire d'échanges d'informations et d'expériences ;**
- **la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE¹) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;**
- **le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.**

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La réunion aura lieu en au second semestre 2010 et portera sur « Les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus » à Ouagadougou. Elle s'articulera autour de quatre tables rondes :

- Quelle régulation de la neutralité des réseaux vis-à-vis des contenus ?
- Quelle régulation de la sécurité des réseaux ?
- Quelle régulation de la propriété intellectuelle ?
- Quelles mesures de protection des données et de la vie privée des consommateurs ?

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au cours du 1er semestre 2010 sur deux jours à Tunis et portera sur la neutralité des réseaux. Ce séminaire constituera une préparation à la 8^{ème} réunion annuelle de FRATEL et traitera des trois questions suivantes :

- Comment trouver le bon équilibre entre neutralité de l'accès aux contenus et pratiques de gestion de trafic ?
- La neutralité se pose-t-elle en des termes différents sur les réseaux fixes et mobiles ?
- Quels sont les enjeux concurrentiel d'une « imparfaite » neutralité des réseaux sur les marchés du haut débit et des contenus ?

¹ Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

4. La formation BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) en régulation des télécommunications

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2009, TELECOM ParisTech, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) du Cameroun, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'ARCEP ont signé une nouvelle convention quadripartite pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE. Pour la première fois, les cours de cette formation se tiendront au Cameroun dans les locaux de l'ENSPT mis à la disposition de l'ART à Buea.

Pour cette formation 2010, les participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de pays d'Afrique francophone², suivront cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications de janvier à juin. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'achèvera par la soutenance d'une thèse professionnelle devant un jury qui aura lieu également à Buéa. Les participants qui se verront ensuite décerner par TELECOM ParisTech, selon l'appréciation du jury quant à leur thèse, un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

FRATEL encourage les régulateurs qui le souhaitent à proposer la candidature de formateurs BADGE pour former des binômes dans le cadre des prochaines sessions.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL). Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres, quand celles-ci intéressent le réseau. Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

² Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Mauritanie, République Centrafricaine, République de Djibouti, Rwanda, Tchad, Togo.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2010

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Tunis	La neutralité des réseaux
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2010	Cameroun	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre (2 jours)	Ouagadougou	Les nouvelles questions de régulation posées par la prise en compte des contenus